



Section juridique et consulaire

ADRESSE :
28 rue Marbeau
75116 Paris
ADRESSE POSTALE :
BP 30 221
75364 Paris CEDEX 08
TEL. : 01 53 83 45 00
FAX : 01 53 83 46 50

INTERNET : www.paris.diplo.de
COURRIEL : info@paris.diplo.de

Situation au mois de janvier 2009

Note d'information sur les séjours au pair en Allemagne – séjours au pair de ressortissants d'États hors UE et Espace économique européen (à l'exception de la Suisse) –

Déroulement de la procédure de permis de séjour

Les ressortissants d'États hors UE et Espace économique européen à l'exception de la Suisse nécessitent pour un séjour au pair en Allemagne un permis de séjour qui autorise expressément l'exercice d'un emploi au pair. L'activité au pair ne peut débuter qu'après délivrance du permis de séjour.

Le permis de séjour ne peut être sollicité en France qu'auprès de la section juridique et consulaire de l'ambassade d'Allemagne à Paris sur présentation des pièces nécessaires (horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures).

Le permis de séjour est délivré après accord du service des étrangers et de l'agence pour l'emploi.

Conditions pour un séjour au pair

Le permis de séjour ne peut être délivré que si le candidat à un séjour au pair remplit les conditions suivantes :

- *Âge* : minimum 18 ans au début du séjour au pair, 24 ans au plus au moment de la demande.
- *Connaissances en allemand* : connaissances de base correspondant au niveau A 1 du Cadre européen commun de référence pour les langues, à justifier par exemple par un certificat du Goethe-Institut ou d'une école de langues ou par un entretien lors de la demande.
- *Durée du séjour* : au moins six mois et au plus douze.
- *Ne pas avoir été déjà employé au pair en Allemagne* : le séjour au pair ne peut avoir lieu qu'une seule fois. Son renouvellement n'est pas possible même après un séjour d'une durée inférieure à un an.

Conditions à remplir par la famille d'accueil

Les familles d'accueil doivent elles aussi remplir certaines conditions pour que l'objectif du séjour au pair, à savoir l'approfondissement des compétences linguistiques et des connaissances sur l'Allemagne, puisse être atteint :

- La langue parlée dans la famille d'accueil est l'allemand.
- L'un au moins des adultes de la famille possède la nationalité d'un État membre de l'UE ou de la Suisse.
- L'absence de lien de parenté entre la famille d'accueil et le jeune au pair.
- Le jeune au pair est employé dans une *famille*, c'est-à-dire un foyer avec au moins un enfant mineur.

Teneur du contrat de travail

Le contrat de travail doit contenir au minimum les éléments suivants :

- Mention exacte des parties au contrat.
- Date de début et durée du contrat.
- Obligations générales des parents d'accueil et du jeune au pair.
- Montant de l'argent de poche convenu (au minimum 260 € par mois).
- Obligations des parents d'accueil d'assurer le jeune au pair à leurs frais pour les cas de maladie, grossesse et naissance ainsi que d'accident.
- Horaires de travail convenus (six heures maximum par jour et 30 heures par semaine, baby-sitting inclus) ; au moins une journée complète de repos et quatre soirées libres par semaine ; au moins deux jours ouvrés de congés payés par mois).

Pièces nécessaires

La demande doit être accompagnée des pièces suivantes :

- Passeport en cours de validité + deux copies
- Titre de séjour français + deux copies
- Contrat d'emploi au pair indiquant l'adresse exacte en Allemagne + deux copies
- Une photo d'identité
- Formulaire de demande (à remplir sur place)

Pour plus d'informations sur les séjours au pair en Allemagne

- Adresses des organismes de placement au pair : <http://www.guetegemeinschaft-aupair.de>
- Informations pour les jeunes au pair en Allemagne : <http://www.arbeitsagentur.de/zentraler-Content/Veroeffentlichungen/Sonstiges/Au-pair-Info-bei-dt-Gastfam.pdf>
- Informations pour les familles d'accueil allemandes : <http://www.arbeitsagentur.de/zentraler-Content/Veroeffentlichungen/Sonstiges/Au-pair-Info-fuer-dt-Gastfam.pdf>
- Autres renseignements : http://www.arbeitsagentur.de/nn_26274/zentraler-Content/A04-Vermittlung/A042-Vermittlung/Allgemein/Au-pair.html

Clause de non-responsabilité : Toutes les données contenues dans cette note d'information s'appuient sur les informations et connaissances dont dispose l'Ambassade au moment de sa rédaction. L'Ambassade décline toute responsabilité quant à leur exhaustivité ou exactitude.